



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PAYS

DU 4 JUIN 2019

Collège Habitants :

Présents : M. Koukpaki, M. Lassaille, Mme Tourigny

Excusés : Mme Fahy, M. Guillaume, M. Zaoui

Absents : M. El Fatouhi, Mme Giglio, M. Gilles, Mme Rollier

Collège élus :

Présents : M. Péridon,

Excusés : Mme Gilles, Mme Laborde, Mme Redstone

Administration :

Présente : Mme Boyer

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté.

1. Retour sur le tournoi de pétanque

Le tournoi de pétanque interquartier a eu lieu le dimanche 12 mai 2019. Le tournoi du matin dans chaque quartier n'a pas été maintenu faute de participants, et la manifestation s'est déroulée sur l'après-midi uniquement au terrain de pétanque du parc des sports Alain Mimoun.

18 équipes étaient présentes. Cette année, de nombreuses équipes étaient composées d'enfants accompagnés d'adultes.

M. Péridon salue l'initiative et l'investissement des membres des conseils de quartier pour cette manifestation qui a permis de créer un moment de convivialité entre habitants.

2. Stationnements gênants allée des Vanneaux, rue Boissière, rue Paul Gauguin, allée des Verdiers

Allée des Vanneaux : l'aménagement du trottoir actuel à proximité du « stop » de l'allée des Vanneaux peut porter à confusion et laisser croire que le stationnement est autorisé. C'est pourquoi des tracés seront matérialisés durant l'été afin d'indiquer où il est possible de stationner.

Il est rappelé que le fait de tracer des places de stationnement peut permettre de garer moins de véhicules, car les tracés doivent respecter des dimensions réglementaires.

Rue Boissière : la problématique évoquée est celle des véhicules qui descendent la rue Boissière et qui veulent tourner à droite en direction de Brie Comte Robert. Il est signalé qu'ils ne voient pas le véhicule stationné sur la nouvelle place de stationnement matérialisée en bas de la rue Boissière sur le côté droit, car cette place se situe après un virage.

Une réflexion sera menée pour matérialiser différemment le zébra si besoin, afin de mieux signaler cette place de stationnement.

Il est rappelé que cette place est publique.

Des véhicules continuent à se garer sur le côté gauche de la voie malgré la création de cette nouvelle place. Le signalement sera remonté à la police municipale.

Rue Paul Gauguin : des tracés seront réalisés dans cette rue afin de matérialiser les places de stationnement. Le passage piéton a déjà été repeint la veille du conseil de quartier. Les riverains ont reçu un courrier pour les informer du nouvel aménagement prévu et une rencontre est prévue avec eux le 6 juin.

Allée des Verdiens : Une problématique de stationnement autour de la place est signalée. Cela gênerait le passage du camion du SIVOM. Une demande de pierres sur la place afin d'empêcher le stationnement avait été formulée, toutefois les véhicules qui gênent ne sont pas stationnés à cheval sur la place. Des pierres ne solutionneraient donc pas le problème. Un courrier sera adressé à tous les riverains afin de leur demander d'être vigilants quant au stationnement pour ne pas gêner le passage du SIVOM.

3. Eau stagnante allée des Vanneaux

La voirie a récemment été rénovée dans cette rue. En effet, une flaque d'eau a été constatée. Une reprise de voirie est prévue par l'entreprise de travaux.

4. Problème de visibilité au stop de la rue Saint-Jacques vers la rue Sommeville en direction de Brie Comte Robert

Le collège habitants suggère la mise en sens unique de la rue Saint Jacques vers la rue Sermonoise afin de mettre fin à ce problème de visibilité.

La réponse est défavorable. Cela renverrait tout le flux des véhicules qui sortent de la place de l'Eglise et de la MJC, vers la rue Saint Jacques puis la rue Sermonoise. De plus, il est rappelé qu'il faut marquer l'arrêt au stop et prendre le temps de vérifier si un véhicule arrive.

Il est signalé que des véhicules continuent à sortir de la place de l'Eglise en sens interdit. Le signalement sera transmis à la police municipale, mais il ne peut pas y avoir un agent en permanence à cet emplacement. Un panneau sens interdit est déjà en place.

5. Incidences des nouvelles constructions immobilières sur les infrastructures et le stationnement

Dès lors que les projets immobiliers respectent le Plan Local d'Urbanisme (PLU), ils peuvent être accordés. Combs-la-Ville est en « ville nouvelle », secteur où l'habitat est densifié. Par ailleurs, la loi oblige les communes à atteindre 25% de logements sociaux ce qui nécessite de nouvelles constructions, d'autant que la commune fait le choix de mixité entre les logements sociaux et les logements en accession à la propriété.

Afin de maîtriser ces évolutions, la commune vient de réviser son PLU et a limité les possibilités de construction pour les promoteurs (en obligeant un certain pourcentage d'espaces verts ou des places de stationnement aériennes par exemple).

Concernant les médecins, c'est une problématique dont la commune a conscience. Il est toutefois rappelé que ce n'est pas la commune qui décide de l'installation de nouveaux médecins. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) définit les territoires prioritaires, ce qui n'est pas le cas de Combs-la-Ville.

La commune gère les capacités d'accueil dans les bâtiments communaux pour lesquelles elle est compétente mais pas pour les médecins. Par contre, elle accompagne dès qu'elle le peut l'arrivée de nouveaux professionnels de santé.

Concernant les écoles, une veille permanente est réalisée par nos services et des estimations sont réalisées afin de connaître les effectifs dans les écoles chaque année.

Par exemple, en 2019 les prévisions estiment environ 100 enfants en moins dans les écoles Combs-la-Villaise par rapport à 2018.

Les ouvertures et fermetures de classes sont décidées par l'inspection académique et non la commune. En 2018, trois fermetures de classes ont eu lieu mais également une ouverture.

La carte scolaire est réajustée si besoin afin que le nombre d'enfants par école soit en adéquation avec le bâti (les structures, les nombres de classes, etc.)

Pour la petite enfance, il y a environ 340 places de garde proposées sur la commune. La CAF 77 indique que Combs-la-Ville, contrairement à d'autres communes sur Sénart, a la capacité pour absorber les besoins.

Enfin, **concernant le stationnement**, pour que les programmes immobiliers soient autorisés, les promoteurs ont obligation de construire un certain nombre de places de stationnement par logement. Toutefois, depuis 1988 et la loi de lutte contre les exclusions, les locataires n'ont plus obligation de louer une place de stationnement avec leur logement.

De même, un acheteur peut acquérir un logement sans le stationnement. Une question avait été posée en 2015 par le sénateur Jean-Louis Masson au gouvernement afin de savoir si la commune pouvait s'opposer à la commercialisation séparée par les promoteurs immobiliers des appartements et des places de parking.

Le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité a rendu une réponse, publiée le 18 février 2016, dans laquelle il rappelle que le promoteur en sa qualité de propriétaire, a toute liberté de procéder à la vente séparée de lots d'habitation et de stationnement.

6. Est-il envisageable d'avoir de nouveau un commissariat de police sur Combs-la-Ville ?

Cela n'est pas prévu. Ce n'est pas du ressort de la commune.

Lorsque la police nationale occupait les locaux de Combs-la-Ville, les agents avaient pour mission de rester au poste (administratif) et n'allaient pas sur le terrain.

Par contre, les horaires de la police municipale ont été élargis afin de s'adapter au mieux au territoire et notamment aux horaires de fermetures des commerces.

7. Quel est le devenir du bâtiment de l'ancienne police municipale ?

Le bâtiment est communal. Il n'y pas de projet arrêté actuellement.

Le programme immobilier situé à l'arrière (rue des Vallées) ne concerne pas l'ancien bâtiment de la police municipale.

8. Campagne sur les avaloirs « la mer commence ici »

Pour cette campagne et les actions qui en découlent, la commune a reçu le 2^{ème} prix des éco actions par les Eco-maires.

100 avaloirs ont été peints avec l'inscription « la mer commence ici ». 150 supplémentaires seront réalisés, notamment dans les écoles.

Dans le cadre de cette campagne, une opération nettoyage du Bois l'Evêque est prévue le 12 juin à 14h.

9. Le rond-point de la piscine a été coloré, pour quelle raison ?

Les ronds-points de la commune ont été rénovés : le rond-point de la piscine a été repeint aux couleurs de la Coupole et une sphère sera installée au milieu du rond-point.

Les autres ronds-points de la commune ont été repeints dans une couleur plus neutre.

10. Le restaurant asiatique de la rue Sermonoise est fermé. Va-t-il rouvrir ?

La commune n'a pas de nouvelle des gérants malgré plusieurs tentatives de prise de contact.

11. Travaux liés au chantier immobilier rue Sommeville (à côté de la Tabatière)

Des dysfonctionnements ont eu lieu avec les feux de chantier les 13 et 26 mai, ce qui a entraîné des problématiques de circulation aux abords du chantier.

La mairie a adressé à l'entreprise de travaux une mise en demeure afin de sécuriser les abords du site et le chantier a été fermé. L'entreprise s'est engagée à intervenir et le chantier a réouvert. L'entreprise doit installer des feux fixes d'ici le 28 juin.

Si les obligations ne sont pas respectées, la mairie imposera de nouveau une fermeture de chantier.

Il est rappelé que le chantier durera approximativement 18 mois.

12. Point sur la fibre

SFR s'était engagé à fibrer la totalité de la commune pour l'été 2018. Mi 2019, le déploiement est toujours en cours. Les engagements de SFR n'ont pas été tenus. La partie souterraine est terminée mais la partie aérienne est toujours en cours. La Mairie fait en sorte que les travaux de câblages se terminent au plus vite afin que l'ensemble des habitants puissent bénéficier de la fibre.

Bouygues Telecom et Orange proposent également la fibre. Il semblerait que FREE soit intéressé pour participer au déploiement mais ce point reste à confirmer par l'opérateur.

Informations diverses

- **Groupement Partenariat Opérationnel (GPO)**

Pour renforcer son action en matière de Sécurité du quotidien, le commissariat de Moissy Cramayel a mis en place un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO). La composition du GPO est évolutive. Elle sera élaborée en fonction du sujet traité. La mission du GPO est de répondre aux demandes de la population en matière de sécurité. Il s'agit donc d'identifier ces besoins puis de proposer des solutions de manière collégiale et partenariale. L'objectif est de pouvoir apporter au plus près de nos concitoyens une réponse adaptée et concrète. Chaque partenaire, sur un problème précis, mettra en œuvre des actions spécifiques relevant de son domaine de compétence. Lors de la réunion suivante, le GPO dressera un bilan et réajustera le dispositif si besoin.

Les premiers GPO se sont réunis fin mai. Des réunions régulières seront organisées afin de réunir les remarques et ou constatations des différentes situations conflictuelles.

Les habitants qui font remonter des problèmes de sécurité à la police nationale, peuvent être invités au GPO qui se tiendra sur le sujet pour lequel ils ont écrit.

- **Les Estivales :**

Des animations auront lieu durant l'été du 21 juin au 21 septembre. Un livret avec le programme des animations a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville.

S'agissant du dernier conseil de quartier avant la réunion bilan, M. Péridon remercie les membres pour leur implication durant cette session.

**Le Maire-adjoint
en charge de l'animation des conseils de quartier,**

La co-Vice-Présidente,

M. PÉRIDON

Mme TOURIGNY